

Arrêté du ... relatif aux mentions de vieillissement des boissons spiritueuses pris en application du décret du ... relatif à l'élaboration et à l'étiquetage des boissons spiritueuses

Publics concernés : professionnels du secteur des boissons spiritueuses.

Objet : fixation des règles relatives aux mentions de vieillissement pouvant figurer dans la présentation et sur l'étiquetage des boissons spiritueuses

Entrée en vigueur : l'arrêté entre en vigueur le ...

Notice : les mentions de vieillissement sont utilisées dans la présentation et sur l'étiquetage des eaux-de-vie afin de mettre en valeur leur durée de mise sous bois. L'arrêté permet d'informer le consommateur sur la signification des mentions traditionnelles et acronymes utilisées pour valoriser ce vieillissement.

Références : le présent arrêté est pris en application de l'article 5 du décret du ... relatif à l'élaboration et à l'étiquetage des boissons spiritueuses et de l'article. Il peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le ministre de l'économie et des finances,

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le décret du ... relatif à l'élaboration et à l'étiquetage des boissons spiritueuses, notamment son article 4,

Arrêtent :

Les mentions relatives au vieillissement peuvent être apposées conformément aux indications suivantes :

Rhum traditionnel :

DURÉE DE MISE SOUS BOIS	MENTIONS
Egale ou supérieure à 6 mois	Brun, Ambré
Egale ou supérieure à 1 an	Elevé sous bois
Egale ou supérieure à 3 ans	Vieux, Vieilli et leurs dérivés Très vieux, VO, Very old

Egale ou supérieure à 4 ans	Vieille réserve Réserve spéciale Cuvée spéciale VSOP, Very superior old pale
Egale ou supérieure à 6 ans	Hors d'âge Extra vieux, XO, Extra old Grande réserve Réserve rare Réserve royale

Eau-de-vie de vin :

DURÉE DE VIEILLISSEMENT SOUS BOIS	MENTIONS
Egale ou supérieure à 1 an	Millésime aaaa Trois étoiles Signature Tradition De luxe Sélection Spécial VS, Very special
Egale ou supérieure à 3 ans	Vieux, Vieille, Old Supérieur Qualité supérieure Cuvée supérieure Réserve

Egale ou supérieure à 4 ans	Très vieux, Très vieille, VO, Very old Vieille reserve, Old reserve Rare, Réserve rare Royal, Réserve royale Roi VSOP, Very superior old pale
Egale ou supérieure à 6 ans	Hors d'âge Très vieille réserve, Very old reserve Ancestral Ancêtre Napoléon Très rare Extra Impérial Héritage Excellence Suprême Or XO, Extra old Gold
Egale ou supérieure à 10 ans	XO, Extra old
Egale ou supérieure à 14 ans	XXO, Extra extra old

PROJET

Brandy :

DURÉE DE VIEILLISSEMENT SOUS BOIS	MENTIONS
Egale ou supérieure à 2 ans Ou Egale ou supérieure à 1 an en fûts d'une capacité inférieure à 1000 litres	Napoléon VSOP, Very superior old pale
Egale ou supérieure à 5 ans Ou Egale ou supérieure à 30 mois en fûts d'une capacité inférieure à 1000 litres	XO, Extra old

Eau-de-vie de marc de raisin :

DURÉE DE VIEILLISSEMENT SOUS BOIS	MENTIONS
Egale ou supérieure à 3 ans	Vieux VS, Very special
Egale ou supérieure à 6 ans	Très vieux VSOP, Very superior old pale
Egale ou supérieure à 10 ans	Millésime aaaa Hors d'âge XO, Extra old

Eau-de-vie de fruits :

DUREE DE VIEILLISSEMENT SOUS BOIS OU EN DAME-JEANNE	MENTIONS
Egale ou supérieure à 1 an	VS, Very special, Vieux, Vieille

Egale ou supérieure à 4 ans	VSOP, Very superior old pale
Egale ou supérieure à 6 ans	XO, Extra old, Très vieux, Très vieille

Eau-de-vie de cidre et de poiré :

DURÉE DE MISE SOUS BOIS	MENTIONS
Egale ou supérieure à 2 ans	Millésime aaaa Trois étoiles Trois pommes VS, Very special Sélection
Egale ou supérieure à 3 ans	Vieux Réserve
Egale ou supérieure à 4 ans	Très vieux, VO, Very old Vieille réserve VSOP, Very superior old pale
Egale ou supérieure à 6 ans	Hors d'âge Très vieille réserve Napoléon Extra XO, Extra old

Boissons spiritueuses aromatisées aux baies de genévrier :

DUREE DE MISE SOUS BOIS	MENTIONS
Egale ou supérieure à ...	En attente d'une proposition des professionnels

PROJET